

# Bordereau de signature

## DEC2016\_0160



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/10/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/10/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-06)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION)  
SERVICE D'ANIMATION DU PATRIMOINE  
N/REF: AB/MPG/

DEC2016\_ 0760

## DECISION

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE MARNE-ET-CHANTEREINE POUR L'ORGANISATION D'UNE BALADE GOURMANDE LE DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la Convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

**CONSIDERANT** la nécessité pour le Service d'animation du patrimoine de Noisiel de valoriser le patrimoine local dans toutes ses composantes par des actions diversifiées et partenariales,

**CONSIDERANT** les missions de l'Office de tourisme de Marne et Chantereine consistant à promouvoir les actions de valorisation du territoire de Marne-et-Chantereine et de l'agglomération Paris Vallée de la Marne, et de proposer au public des animations culturelles et sportives.

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** il est conclu avec L'OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET CHANTEREINE Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), représenté par sa directrice, Mlle COMTE Gaëlle, une convention visant à déterminer l'organisation conjointe d'une balade gourmande commentée à destination des familles qui souhaitent découvrir les richesses patrimoniales, floristiques et faunistiques du territoire de Paris - Vallée de la Marne le dimanche 16 octobre 2016.



# VILLE DE NOISIEL

0760

Suite de la décision n°D16- portant sur la signature d'une convention de partenariat avec l'Office de tourisme de Marne-et-Chantereine pour l'organisation d'une balade gourmande le dimanche 16 octobre 2016.

**ARTICLE 2 :** Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Madame Gaelle COMTE, directrice de l'Office de tourisme de Marne-et-Chantereine,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 30 SEP. 2016

Le MAIRE

 

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	- 6 OCT. 2016
Affiché le	- 6 OCT. 2016
Notifié le	- 6 OCT. 2016
Publié le	- 6 OCT. 2016

